

## Message du Comité National ICOMOS-Haïti à l'occasion du 18-Avril, Journée internationale des Monuments et des Sites



ICOMOS-HAITI

Comité National ICOMOS-Haïti  
23-3, Route de Kenskoff  
Thomassin  
Pétion-Ville HT6145  
Haïti

icomoshaiti@gmail.com



Stèle funéraire dédiée à la mémoire de Nissage Saget, Président de la République d'Haïti, érigée sur la place d'Armes de Saint-Marc (Haïti)

Cette année, le Comité International des Monuments et des Sites (ICOMOS) a choisi le thème « Patrimoine de la Commémoration » pour la célébration de la Journée internationale des Monuments et des Sites, commémorée chaque année le 18 avril.

Dans une note publiée sur son site Internet, l'ICOMOS explique le choix du thème : « *Les monuments ou les sites, y compris des formes plus complexes et diversifiées comme les paysages vivants, portent de façon tangible la mémoire d'une partie de l'aventure humaine. À ce titre, ils participent à une certaine forme de commémoration et de transmission, par leur authenticité et leur intégrité, des valeurs qui comprennent celle de l'histoire.*

*La thématique de la Journée internationale des monuments et des sites 2014 – le patrimoine de la commémoration – offre l'occasion de mettre en valeur ces constructions qui ont été réalisées expressément pour commémorer un événement, un personnage, une idée, etc. »*

Il s'agit en fait des *monuments*, créations intentionnelles des Hommes, devenus des monuments historiques.

Si le *monument* désigne une œuvre érigée en toute connaissance avec le dessein précis et évident de conserver pour longtemps dans la conscience des générations actuelles et futures des événements ou des actes remarquables posés par des hommes, le *monument historique*, lui, acquiert ces caractéristiques propres avec le temps et la connaissance. Le *monument historique*, n'est pas une création intentionnelle ni ne possède pas au départ de objectifs mémorielles. Il est délibérément choisi parmi d'autres constructions en référence aux valeurs qu'il possède pour l'Histoire et pour l'Art. Une construction devient *monument historique*. Henry Christophe a construit sa forteresse – la citadelle Henry dans le Nord d'Haïti –, selon les instructions de Jean-Jacques Dessalines, pour la défense du territoire nouvellement conquis. Ce n'est que longtemps plus tard que cette ouvrage militaire ne fut perçu comme témoin d'une époque révolue et acquit sa valeur historique et, encore plus tard, avec les travaux de restauration, sa valeur artistique et cognitive, en tant que témoin précieux de l'art de construire des ouvrages militaires au début du XIXe siècle. Alors que le *monument*, œuvre intentionnelle, correspond à des catégories d'architecture bien définies (portes de ville, « belle entrée », arc de triomphe, colonne, stèle funéraire, statue, tombe, croix, etc.), toute construction peut devenir un monument historique, dans la mesure où il rejoint la définition admise par la Charte Internationale des Monuments Historiques (dite Charte de Venise, 1982) qui dans son tout premier article précise que « *La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique... [et]... qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.* »

La Barrière-Bouteille, ouvrage militaire monumental érigé pour contrôler, certes, mais surtout marquer intentionnellement l'entrée de la ville du Cap-Français de Saint-Domingue par un *monument* dédié à la ville, a perdu sa fonction d'origine et est, de nos jours, perçu comme un *monument historique* à part entière. La petite chapelle de Petit-Trou (Nippes) dédiée à Notre-Dame du Bon-Secours, construite au début du XVIIIe siècle et encore en usage, peut actuellement être classée *monument historique* tant comme témoin exceptionnel de l'implantation de la religion catholique en Haïti (valeur d'Histoire), que pour son architecture rurale, typique de l'époque (valeur d'Art). Plus loin dans le temps, l'arc de triomphe de Titus à Rome fut érigé à l'origine en tant que *monument* par l'empereur Domitien en l'an 81 de n. è. pour commémorer la victoire de son frère Titus sur des révoltes juives. Il n'acquies le statut de *monument historique* qu'au début du XIXe siècle. Il en va de même pour la pyramide de Chéops en Egypte dont la fonction d'origine en fait un *monument* funéraire intentionnel.

En Haïti, cette forme d'artefact intentionnel qu'est le *monument* tient une part importante dans le subconscient des individus, des collectivités, voire de la population toute entière, à cause de la Mémoire qu'elle porte ou est supposée portée. Cette relation engendre de la protection ou, au contraire, de l'aversion qui peut se traduire par des actes convulsifs de destruction. Dans tous les cas, l'objet fonctionne au sein de la collectivité en tant que « *artefact intentionnel, création ex nihilo d'une communauté humaine à des fins mémorielles* ». Objet qu'il faut adorer ou haïr, vénérer ou honnir. Le cas de vandalisme de la statue de Christophe Colomb à la cité de l'Exposition et celui du Monument de Marchaterre des Cayes expriment fortement cette relation mémorielle. Pratiquement, en Haïti, aucun des ces objets n'a acquis le statut de *monument historique* pour sa valeur historique et/ou sa valeur artistique.



### Le cas de la citadelle Henry

L'inventaire des bouches à feu (canons, mortiers, bombardes et autres pierriers) et des munitions dressé à la Citadelle Henry et au site fortifié de Ramiers nous permet de mesurer la puissance de cette extraordinaire machine de guerre. Son armement reposait sur plus de 160 unités, dont une majorité de pièces de 24 livres, réparties en batterie dans des chambres de tirs, ou alignées sur la cour avant de la forteresse en attendant d'être transporté à leur position définitive.

Tant du point de vue de la nature, de la rareté que de la variété des éléments qui le compose, ce parc d'artillerie extrêmement important, encore en place dans son décor d'époque, constitue un trésor historique et technologique unique au monde. Les pièces en bronze qui proviennent des fonderies de France, de Grande-Bretagne, d'Espagne et du Royaume de Naples en Italie sont de véritables chefs-d'œuvres technologiques de l'art militaire du XVIIe et XVIIIe siècles. Certains sont des exemplaires uniques ayant échappés à la refonte par un singulier destin. Mettant à profit les exceptionnelles caractéristiques stratégiques des crêtes escarpées du Bonnet-à-l'Evêque, ces pièces d'artillerie conféraient à la Citadelle Henry et au site fortifié des Ramiers un rayon d'action offensif dépassant les 1 500 mètres de portée pour les canons et atteignant 3 000 mètres pour les mortiers. Pour armer cette impressionnante artillerie, pas moins de 500 000 projectiles de toutes sortes et de tout calibre, dont certain inconnu des répertoires, ont été entreposés dans la forteresse et ses dépendances.

La majorité des canons de bronze retrouvée à la citadelle Henry et au site fortifié des Ramiers a été amenée à Saint-Domingue par l'expédition de Leclerc de 1802. Tout semble porter à croire qu'Henry Christophe eut voulu **intentionnellement** protéger et mettre en valeur pour l'édification de ses contemporains et celui des générations futures ce formidable trophée de guerre, prise sur l'ennemi au prix de sanglantes luttes et témoignant de la victoire de 1803.

La Citadelle Henry combinerait-elle, à l'origine, à la fois une fonction utile de défense du territoire et celle de Mémoire ? Le « pèlerinage civique du Jeudi-Saint » rassemblant chaque année foule de jeunes à la forteresse tiendrait-il de cette dimension supplémentaire de *monument* ?

### Comité National ICOMOS-Haïti

Le 18 avril 2014



La foule de pèlerins au pied de la Citadelle Henry, le 16 avril 2014